

ARRETE MUNICIPAL
n° 2026 - 82
Réglementation de la circulation sur les parkings INSPIRATION au Chef-Lieu
Travaux de désherbage des parkings

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;
VU la demande du Chantier Local d'Insertion du 18 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur les parkings INSPIRATION au chef-lieu durant les travaux de désherbage des parkings, afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que les travaux de désherbage pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sur les parkings INSPIRATION au chef-lieu sera INTERDIT de 9 h à 15 h 45, les :

- **Lundi 12 octobre 2026 : parking n° 1**
- **Mardi 13 octobre 2026 : parking n° 2**
- **Jeudi 15 octobre 2026 : parking n° 3**

durant les travaux de désherbage des parkings.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par le Chantier Local d'Insertion, chargé des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Chantier Local d'Insertion (74540 St FELIX) – mgfeller@grandannecy.fr

SALES, le 21 septembre 2026

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,

Responsable Voirie – Travaux extérieurs



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr

Sales

Désherbage parking

Google Maps



Images ©2026 Airbus, CNES / Airbus, Maxar Technologies, ©swisstopo, Données cartographiques ©2026 Google 20 m